

Département de
l'Aveyron



Commune de
Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 23 février 2015
à 20 heures 30

Présents : ARLES Jacques - BONNEFOUS Martine - CALMELS Marcel - FRAYSSE Didier - GAYRAUD François – GELY Marc – HERBAUT Frédéric – MANCINO Francis –VERNHET Joël - VALENTIN Alexandre - GERBAUD Corinne

Conseillers municipaux absents avec procuration : Mr LADAME Alain donne procuration à Mr GELY Marc, Mr BONAMI Nicolas donne procuration à Mr FRAYSSE Didier, Mr DURAND Jacques donne procuration à Mr MANCINO Francis, Mr SABATHIER Pierrick donne procuration à Mr VERNHET Joël

A été désigné(e) Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUS Martine

1- Approbation du PV du 15 décembre 2015 :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2- Urbanisme et travaux :

- 3 dépôts de déclarations préalables,

Mr l'adjoint aux travaux prend la parole :

- Le mur de la maison de retraite est terminé il ne manque que la rampe de l'escalier.
- Celui de la Place de la Poudrière, est en travaux, il y aura un avenant car il sera plus long que prévu et la partie argileuse du sol nécessitera davantage de béton. Le coût global sera plus élevé mais nous veillerons à ce que le prix unitaire soit respecté.
- Des travaux de peinture et la réfection du sol ont été réalisés dans la moitié de la classe maternelle et une partie des couloirs, l'autre moitié sera faite aux prochaines vacances. Il faut envisager de changer le sol au bas de l'escalier à droite de l'entrée qui accède au 1^{er} étage.
- 5 candidats ont répondu à l'appel d'offre concernant la réfection de la toiture de l'école. L'architecte a présenté à la commission des travaux l'analyse de la partie « prix » et de la partie « technique », pour chaque dossier. Le mieux disant est l'entreprise SRTM 12 de St Rome. Une partie des travaux commencera pendant les vacances de Pâques, le gros du chantier sera réalisé pendant les vacances d'été. Mr le Maire adressera un courrier à chaque entreprise, il demande au conseil municipal d'entériner l'avis de la commission travaux, sous réserve de l'appel éventuel d'un candidat écarté. A l'occasion de ces travaux il sera peut être nécessaire de reprendre la peinture de la corniche.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

- Le remblaiement des berges du Tarn, de la plage jusqu'à la rampe de mise à l'eau est terminé, il reste à voir l'aspect paysager (arbres, massifs, etc) et à déplacer les pontons particuliers dans un endroit plus approprié.
- Mr le Maire a pris rang en déposant le dossier auprès du SIEDA pour l'extension de l'éclairage public de la maison de retraite en vue d'obtenir des subventions.
- L'enfouissement des containers poubelles est terminé, la collecte avec le camion grue est à organiser.
- La demande de subvention pour l'installation de la chaudière bois de la gendarmerie sera traitée par la Région.
- C'est le moment de déposer les dossiers de demande de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Mr le Maire a déposé un dossier spécifique concernant les travaux de réaménagement de la Mairie. En ce qui concerne le dossier des équipements sportifs, il faudra regrouper les demandes pour n'en faire qu'une.
- Le SIEDA est en charge des réseaux secs à propos du dossier de la traversée du village.
- Le serrurier devra être à nouveau relancé pour les travaux au niveau du terrain de tennis (escalier) et du « jardin du curé » (sécurisation de la treille).
- Un conseiller fait remarquer que ce jour, la route à la sortie du village, en direction de St Affrique est rendue dangereuse car encombrée de boue et de cailloux. Mr le Maire précise que cela devait être nettoyé le jour même par la personne qui est à l'origine des travaux.

3- Vote des comptes administratifs, commune, eau et assainissement, OM, lotissement :

Mr l'adjoint aux Finances explique sur écran le tableau de la section fonctionnement et investissement de chaque compte et souligne la bonne gestion du budget de la commune. Mr le Maire se retire pendant le vote du conseil et ne participe pas au vote:

- Commune : 14 POUR
- Eau et assainissement : 14 POUR
- OM : 14 POUR
- Lotissement : 14 POUR

Mr le Maire remercie les conseillers de leur confiance et l'adjoint aux Finances pour son travail personnel.

4- Vote des taux 2015 :

Les taux seront étudiés au moment du vote du budget primitif. Mr le Maire propose le maintien des taux actuels car l'équilibre est atteint.

5- Convention domaine public Commune /crts BONHOMME:

Suite à une longue procédure qui a débuté en 1998, Mr le Maire et Mr Bonhomme ont eu la volonté de conclure cette affaire avec l'appui de Maître Aimonetti, avocat de la commune.

Dans le but d'élargir le chemin d'accès au hameau d'Auriac, la municipalité de l'époque avait convenu avec les consorts Bonhomme qu'ils cèdent une bande de terrain (8ares 43ca) le long de la voie communale. En contrepartie, la commune, devait céder aux propriétaires une portion du domaine public. Après une dernière enquête publique, un protocole d'accord a été établi. Le commissaire enquêteur a délimité le domaine public acté par la municipalité qui a procédé au transfert du domaine public de la commune en domaine privé de la commune.

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le protocole établi par Maître Aimonetti et de régulariser définitivement la situation devant notaire.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

6- Occupation du domaine public et tarifs locations des salles communales :

Une commission s'est réunie pour définir les règles concernant l'occupation du domaine public par les commerçants du village et pour actualiser les tarifs de location des salles communales.

Mr l'adjoint en charge des associations et du tourisme présente le projet :

Le domaine public de la commune est inaliénable et ne peut en aucun cas être loué à un particulier. L'occupation du domaine public par un commerce doit faire l'objet d'une demande préalable spécifique et répondre à des conditions fixées par la commune. Elle nécessite une autorisation qui prend la forme d'un arrêté et entraîne le paiement d'une redevance (en fonction de la durée, de la superficie et de la qualité commerciale de l'emplacement). Une autorisation précaire révoquant et temporaire du domaine public est obligatoire pour les professionnels qui occupent le domaine public, ne serait-ce qu'une partie du trottoir.

Les tarifs proposés concernent les commerces permanents (supérieur à 300 jours), les commerces saisonniers (moins de 300 jours), les commerces spécifiques : réguliers ou occasionnels. (voir annexes)

- Pour la nouvelle réglementation de l'occupation du domaine public :

POUR : 10

ABSTENTION : 5

CONTRE : 0

- Pour les nouveaux tarifs de location des salles communales et de l'espace public appelé « Jardin du curé » :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

7- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels :

Mr le Maire informe : depuis 2013, le ministère des Finances Publiques a défini 6 secteurs qui induisent des classements différents. Notre commune est classée dans le secteur 1 (le plus bas). Il y a 38 professions différentes avec un tarif pour chacune d'entre elles. La

commission devra réviser les valeurs locatives des locaux professionnels avec l'aide de la grille tarifaire établie par la commission départementale.

8- Demande de mise à disposition des parcelles de la commune :

Mr Dossant Louis demeurant à Vesels, hameau de St Rome de Tarn, éleveur de chevaux est à la recherche de terres agricoles. Pour avoir une couverture sociale auprès de la MSA il doit exploiter au minimum 14 ha. La commune accepte de mettre à sa disposition à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée d'un an renouvelable des parcelles de terres inexploitées pour une surface de 2ha 40.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

9- Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers municipaux :

- Mr l'adjoint aux animations rappelle que la seconde édition du Grand Prix Cycliste de la commune de St Rome de Tarn se déroulera le dimanche 22 avril. Comme l'an passé la commune accordera une subvention pour aider cette manifestation.
- Mr le Maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire sur la grille en vue de l'organisation des élections départementales du 22 mars 2015.
- Au sujet de l'affaire Courdy Mr le Trésorier indique que le dossier suit son cours quant au recouvrement de la dette.

La séance est levée à 0 h 00.

Le Maire,
Marcel CALMELS.